

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ALEXANDRE

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation :

Le 10 avril 2026

**Séance du JEUDI 23 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six et le JEUDI VINGT-TROIS AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Benjamin ROCA Maire,

Date d'affichage :

### Étaient présents :

M. Maxime BEUGNON, Mme Chantal SABATIER Adjoints,

M. BELIN Janick, Mme BORNET Yolande, Mme DALENC Marie-Pierre, M. DU SOUCH Benoît, Mme FEDORAS CONSTANT Raphaëlle, Mme HERNANDEZ Aurélie, M. MARION Jean-Pierre, M. MASSOT Didier, Conseillers,

### Absent(s) avec Procuration :

M. Michel VENDITTI a donné pouvoir à Mr Didier MASSOT  
Mme Souad BENMASSAOUD a donné pouvoir à Mme Aurélie HERNANDEZ,  
Mme Elodie LE CAER a donné pouvoir à Mr Benjamin ROCA,  
Mme Catherine HERGOTT a donné pouvoir à Mme Chantal SABATIER pour voter en son nom.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie HERNANDEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

**Approbation du Conseil municipal du 16 avril 2026**

- **1- DÉLIBÉRATION PORTANT VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2026**
- **2 DÉLIBÉRATION PORTANT INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT**
- **3- DÉLIBÉRATION PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

**QUESTIONS DIVERSES**

-----

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et précise que le Conseil municipal est filmé et retransmis en direct sur la page Facebook de la commune : Saint Alexandre, mon Village

Le procès-verbal de la séance du 16 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et/ou représentées

Demande à l'assemblée son accord pour reporter la délibération N°3 relative à la nomination des membres de la commission communale des impôts directs, car il manque 4 personnes volontaires pour la compléter.

L'assemblée approuve le report de la délibération N°3.

### **Examen des points à l'ordre du jour :**

#### **1. DÉLIBÉRATION PORTANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026**

L'assemblée vote le présent budget au niveau du Chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Mme Chantal SABATIER, adjointe aux finances présente au Conseil municipal le budget principal 2026 de la commune, donné sur les tableaux joints, ci-après :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 1 150 200.00 €

|                                         |                       |
|-----------------------------------------|-----------------------|
| Chapitre 011                            | 342 423.56 €          |
| Chapitre 012                            | 611 500.00 €          |
| Chapitre 014                            | 1 000.00 €            |
| Chapitre 023                            | 27 000.00 €           |
| Chapitre 042                            | 6 076.44 €            |
| Chapitre 65                             | 150 600.00 €          |
| Chapitre 66                             | 10 600.00 €           |
| Chapitre 67                             | 1 000.00 €            |
| Chapitre 68                             | 0.00 €                |
| <b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> | <b>1 150 200.00 €</b> |

- Les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 150 200.00 €

|                                         |                       |
|-----------------------------------------|-----------------------|
| Chapitre 002                            | 100 000.00 €          |
| Chapitre 013                            | 8 300.00 €            |
| Chapitre 70                             | 143 900.00 €          |
| Chapitre 042                            | 6 076.44 €            |
| Chapitre 73                             | 115 000.00 €          |
| Chapitre 731                            | 540 000.00 €          |
| Chapitre 74                             | 208 000.00 €          |
| Chapitre 75                             | 34 950.00 €           |
| Chapitre 76                             | 50.00 €               |
| Chapitre 77                             | 0.00 €                |
| <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b> | <b>1 150 200.00 €</b> |

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 645 318.80 €

|                                        |                     |
|----------------------------------------|---------------------|
| Chapitre 16                            | 48 727.200 €        |
| Chapitre 20                            | 40 000.00 €         |
| Chapitre 204                           | 2 000.00 €          |
| Chapitre 21                            | 527 700.00 €        |
| Chapitre 23                            | 22 730.00 €         |
| <b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b> | <b>645 318.80 €</b> |

- **Les recettes d'investissement s'élèvent à 652 272.65 €**

|                                        |                     |
|----------------------------------------|---------------------|
| <b>Chapitre 001</b>                    | <b>66 544.56 €</b>  |
| <b>Chapitre 13</b>                     | <b>36 500.00 €</b>  |
| <b>Chapitre 16</b>                     | <b>230 000.00 €</b> |
| <b>Chapitre 10</b>                     | <b>27 000.00 €</b>  |
| <b>Chapitre 10 -Compte 1068</b>        | <b>78 990.05 €</b>  |
| <b>Chapitre 16</b>                     | <b>1000.00 €</b>    |
| <b>Chapitre 024</b>                    | <b>175 000.00 €</b> |
| <b>Chapitre 021</b>                    | <b>27 000.00 €</b>  |
| <b>Chapitre 040</b>                    | <b>6 076.44 €</b>   |
| <b>Chapitre 041</b>                    | <b>4 161.60 €</b>   |
| <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> | <b>652 272.65 €</b> |

**INTERVENTIONS QUESTIONS / RÉPONSES DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Mmes Dalenc, Fedoras Constant et M. Belin s'interrogent sur la pertinence d'acquérir les murs de la micro-crèche pour 252 000 € ?

- Il est précisé qu'il s'agit simplement d'une ligne budgétaire, qu'il ne s'agit pas ce jour de voter pour son acquisition et qu'un autre investissement pourra être fait à la place. Mais, pour des raisons de simplicité administrative, il faut prévoir la ligne budgétaire.
- M. le Maire rappelle que l'achat de la Micro-crèche est encore à l'état d'étude, que le projet n'est pas encore validé, et qu'un débat aura lieu en Conseil Municipal si le projet devait être retenu. Il s'engage également à ce que l'autorisation donnée au Maire au mandat précédent pour la signature de l'achat de la micro-crèche devra être revotée en Conseil, de même que pour la signature d'une demande de crédit.
- M. Du Souich, conseiller municipal délégué au budget, rappelle que ce budget est un budget de transition entre l'ancien Conseil Municipal et le nouveau, qu'il doit donc prendre en compte les projets initiés durant l'ancien mandat tout en laissant la possibilité au nouveau Conseil Municipal de pouvoir valider ou non ces projets.

Il est également demandé à quoi correspondent les frais d'étude prévus au budget. M. Beugnon, adjoint à l'urbanisme, précise qu'ils devraient concerner la dernière tranche de la RD311 (route de Carsan), le projet d'aménagement du centre village avec un parking et possibilités de garages.

Les investissements sur la voirie à hauteur de 162 000 € prévus au budget sont également questionnés : M. le Maire précise qu'ils concerneront la réfection du chemin du Valadas du chemin du petit Grès jusqu'à la route de St Etienne des Sorts, ainsi que le chemin de la Gaffarde (travaux qui s'étaleront sur 2026 et 2027).

M. Belin questionne le Maire sur les objectifs fixés sur le budget de fonctionnement de la commune.

- M. le Maire explique que l'objectif est de contenir au maximum les dépenses de fonctionnement pour libérer un maximum de ressources pour de l'investissement sur des projets structurants pour la commune.
- M. Belin précise sa question et demande si la prudence sur les dépenses de fonctionnement n'est pas un facteur limitant sur la réalisation d'animations sur le Village.
- Le Maire précise qu'à aucun moment les finances ont limité les animations sur le village. Il met en avant le fait que le conseil municipal est ouvert à toute proposition d'animations, festivités mais qu'aujourd'hui c'est le manque de propositions et de forces vives qui sont limitantes et que la municipalité continuera à soutenir toutes les initiatives pour animer le village par le prêt de matériel, la mise à disposition des salles et du personnel ou l'attribution de subventions.

Dans le cadre de la délégation de signature pour les marchés de faible importance, l'opposition demande également au Maire de définir sa méthodologie de travail qui aboutira au choix de l'entreprise choisie.

- Le maire précise que pour les petites dépenses, les entreprises locales sont privilégiées en respectant le principe de la bonne utilisation de l'agent public, en choisissant une offre pertinente par rapport au besoin et en ne faisant pas systématiquement appel au même prestataire quand il existe différentes offres.
- Pour les commandes un peu plus importantes, ou quand il n'y a pas d'offres locale, le meilleur rapport qualité prix est privilégié, ce qui implique la consultation de plusieurs fournisseurs.

Le budget principal primitif 2026 est :

Adopté à 12 voix Pour des personnes présentes et/ou représentées et à 3 voix Contre (Mmes FEDORAS CONSTANT Raphaëlle et DALENC Marie-Pierre, M. BELIN Janick).

| Décision du Conseil Municipal |        |             |          |
|-------------------------------|--------|-------------|----------|
| Pour                          | Contre | Abstentions | Décision |
| 12                            | 3      | 0           | Adopté   |

## **2. DÉLIBÉRATION PORTANT INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2006-757 du 29 juin 2006 portant sur l'égalité des chances et notamment ses articles 9 et 10 ;

VU le décret n° 2006-757 du 29 juin 2006 portant application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 ;

VU le décret n° 2006-1093 du 29 août 2006 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;

Circulaires du 23 juillet et du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas un caractère industriel et commercial ;

VU le Code du Travail ;

VU le Code de l'Education ;

M. le Maire rappelle que des étudiants de l'enseignement secondaire et/ou supérieur peuvent être accueillis au sein de l'un des services de la mairie de Saint-Alexandre pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

M. le Maire précise que la période de stage peut faire l'objet du versement d'une contrepartie financière prenant la forme d'une gratification selon le montant attribué et que l'organe délibérant est compétent pour fixer le principe et les modalités de cette contrepartie financière.

M. le Maire propose au conseil municipal de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement secondaire et/ou supérieur accueillis au sein des services de la mairie de Saint-Alexandre.

Ils bénéficient d'une contrepartie financière à l'occasion d'un stage d'une durée minimum de 1 semaine complète de 5 jours ;

*Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordé en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est de 54 euros par semaine complète, de l'année au cours de laquelle le stagiaire est accueilli.*

**Les membres du conseil, après avoir délibéré à l'unanimité des personnes présentes et/ou représentées :**

**D'instituer** le principe du versement d'une gratification, aux stagiaires de l'enseignement secondaire et/ou supérieur accueillis au sein de l'un des services de la mairie de Saint-Alexandre selon les conditions prévues ci-dessus ;

**D'autoriser** M. le Maire à signer les conventions à intervenir ;

**D'inscrire** les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Pas de questions  
-----

Clôture du Conseil municipal à : 21h30

Fait et arrêté en séance du Conseil municipal, le 23/04/2026.

Le présent procès-verbal sera soumis à approbation lors de la séance suivante.

| La Secrétaire de séance                                                             | Le Maire                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Aurélie HERNANDEZ                                                                   | Benjamin ROCA                                                                        |
|  |  |

# COMMUNE DE SAINT-ALEXANDRE (GARD)

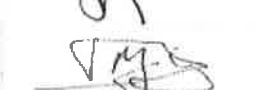
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : JEUDI 23 AVRIL 2026 à 20h00

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Conseil municipal du 16 avril 2026
- 1- DÉLIBÉRATION PORTANT VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2026
- 2 DÉLIBÉRATION PORTANT INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT
- 3- DÉLIBÉRATION PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Questions diverses

## PARTICIPATION

| Les Élus                          | Présents | Absents | Procuration<br>Représenté par | Signature                                                                             |
|-----------------------------------|----------|---------|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| M.BELIN Janick                    | X        |         |                               |    |
| M. BEUGNON Maxime                 | X        |         |                               |    |
| Mme BORNET Yolande                | X        |         |                               |    |
| Mme DALENC Marie-Pierre           | X        |         |                               |   |
| M. DU SOUICH Benoît               | X        |         |                               |  |
| Mme FEDORAS<br>CONSTANT Raphaëlle | X        |         |                               |  |
| Mme HERGOTT<br>Catherine          |          |         | Mme SABATIER Chantal          |                                                                                       |
| Mme HERNANDEZ<br>Aurélie          | X        |         |                               |  |
| Mme LE CAER Élodie                |          |         | M. ROCA Benjamin              |  |
| M. MARION Jean-Pierre             | X        |         |                               |  |
| M. MASSOT Didier                  | X        |         |                               |  |
| M. ROCA Benjamin                  |          |         |                               |  |
| Mme SABATIER Chantal              | X        |         |                               |  |
| Mme SAIDI<br>BENMASSAOUD Souad    |          |         | Mme HERNANDEZ Aurélie         |                                                                                       |
| M. VENDITTI Michel                |          |         | M. MASSOT Didier              |                                                                                       |